



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/03/25

OBJET

Budget Primitif 2025 – Budget annexe du Port de Plaisance

Séance du 26 mars 2025
Date de convocation : 13 mars 2025
Membres en exercice : 37
27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président - Christian SOMMACAL 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC,
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT,
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT.

Absentes excusées

Mesdames Isabelle PINON et Carole CALBA

Absents

Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Le Budget Primitif du Budget annexe 2025 du **Port de Plaisance** soumis à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF	Dépenses	Recettes
Investissement	151 794,39 €	151 794,39 €
Exploitation	166 978,27 €	166 978,27 €
TOTAL	318 772,66 €	318 772,66 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2025/02/05 du 19 février 2025 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires 2025 de la Communauté de communes ;

Vu le Budget Primitif 2025 – Budget annexe du Port de Plaisance, ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 3 mars 2025 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire le 12 mars 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER le Budget Primitif du Budget annexe 2025 du Port de Plaisance ci-joint ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE par 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Leila AMROUT), la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDO



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr